

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 mars 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	19	Votants :	19

**Présents** : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Hugo MUSSET - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE - Tatiana CORREIA DE JESUS - Luc CABROL

**Ont donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : DURAND Julie

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

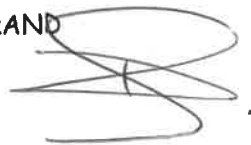
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 21 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :

- 47.60 % de l'indice brut maximal de référence

A cette indemnité s'ajoute une majoration de 15% pour ancien chef- lieu de canton

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 20 mars 2026

La secrétaire de séance : Julie DURAND



Le Maire

Jérémy ALQUIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 mars 2026